

Stratégie de l'Union européenne à l'égard de l'Iran après l'accord sur le nucléaire

2015/2274(INI) - 12/10/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Richard HOWITT (S&D, UK) sur la stratégie de l'Union à l'égard de l'Iran après l'accord sur le nucléaire.

Le rapport a souligné qu'à la suite de l'accord sur le nucléaire iranien et des évolutions politiques internes en Iran, des possibilités de réformes et d'amélioration des relations avec l'Union européenne s'offrent désormais à l'Iran. Les députés ont estimé que toutes les parties étaient désormais responsables de sa mise en œuvre stricte et complète.

Dialogue politique : le rapport a rappelé que la décision du Conseil de lever toutes les sanctions liées au nucléaire à l'encontre de l'Iran à la suite de la mise en œuvre de ses engagements au titre du plan d'action global commun permettait **la reprise des contacts avec l'Iran**. Cela devrait créer des possibilités et entraîner des avantages pour les deux parties, en offrant aux entreprises européennes la perspective d'accéder à nouveau au marché iranien.

Il est souligné que **la progression des relations entre l'Union et l'Iran devrait aller de pair avec l'application de l'accord** sur le nucléaire/plan d'action global commun et que selon les termes de l'accord, sa non-application par l'Iran pourrait conduire à de **nouvelles sanctions**.

Le rapport s'est félicité des changements institutionnels réalisés au sein du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) dans le but de refléter les résultats du plan d'action global commun, et notamment la création d'une force spéciale iranienne dans l'objectif de coordonner les différentes branches d'action parmi l'ensemble des questions liées à l'Iran et il a salué la création d'une délégation de l'Union à Téhéran.

Les députés ont plaidé en faveur d'une **stratégie de l'Union européenne pour la remobilisation de l'Iran** qui soit fondée, au départ, sur des mesures de renforcement de la confiance dans des domaines techniques susceptibles de créer des précédents positifs de collaboration entre l'Union et l'Iran et d'ouvrir la voie à une coopération à long terme plus fructueuse.

Rappelant que l'abolition de la peine de mort était un objectif majeur de la politique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de sa politique étrangère, les députés ont appelé à un **moratoire immédiat** sur l'exécution de la peine de mort en Iran. Ils ont également plaidé en faveur d'une coopération entre l'Union européenne et l'Iran dans la lutte contre le trafic de drogues, comme moyen de traiter la question des exécutions dans le pays.

Questions commerciales et économiques : le rapport a pris acte de l'objectif annoncé par l'Iran d'obtenir un taux de croissance annuel de 8 %, soulignant que les investissements européens sont les éléments clés pour qu'il puisse y parvenir.

Afin de réaliser tout son potentiel économique, l'Iran devrait prendre des mesures visant à **créer un environnement économique transparent propice aux investissements étrangers** et des mesures de lutte contre la corruption, notamment en ce qui concerne le respect des recommandations du groupe d'action financière (GAFI) concernant des questions comme l'interruption des flux financiers aux organisations terroristes. L'UE devrait soutenir pleinement les efforts de l'Iran dans ce processus.

Le rapport a noté que, malgré la signature de nombreux contrats avec les entreprises européennes, l'Iran **ne peut honorer ses engagements** à cause d'un manque de liquidités, faisant entrer le processus d'ouverture de l'Iran dans un cercle vicieux.

Les députés ont par ailleurs souligné que la **levée des sanctions** économiques et financières liées au nucléaire par l'UE et la communauté internationale était un élément majeur pour démontrer que l'Union européenne **respecte ses engagements** envers l'Iran, mais aussi donner la preuve de sa volonté de renforcer la coopération économique.

Coopération sectorielle : étant donné que les réserves iraniennes de gaz et de pétrole brut sont respectivement les deuxième et quatrième plus importantes au monde, les députés ont estimé que la **coopération dans le domaine de l'énergie** pouvait jouer un rôle important dans la diversification des sources d'énergie de l'Union et la réduction de la dépendance énergétique des États membres envers un seul fournisseur, contribuant ainsi à la sécurité de l'approvisionnement en Europe.

Les députés sont convaincus que la levée des sanctions économiques pourrait débloquent des dépenses importantes en faveur de l'industrie gazière et pétrolière ainsi que d'autres secteurs de l'économie, qui pourraient tirer parti des investissements et de l'accès à de nouvelles technologies. Ils ont dès lors invité les entreprises européennes à **investir dans le secteur de l'énergie en Iran**.

Le rapport a pris acte des études indiquant que l'énergie nucléaire pourrait ne pas être compétitive en Iran en raison des faibles réserves d'uranium et du coût de son extraction. La Commission est néanmoins invitée à étudier la possibilité d'une **coopération sur le nucléaire civil** avec l'Iran et à encourager l'Iran à signer la convention sur la sûreté nucléaire.

En ce qui concerne les **conflits** au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans la région du Golfe, les députés se sont félicités de l'engagement de l'Iran dans les pourparlers de paix en Syrie via sa participation au groupe international d'appui pour la Syrie.

Le rapport a salué la **contribution de l'Iran à la lutte contre l'EIIL/Daech**, y compris son soutien dès le début au gouvernement régional kurde basé à Erbil, et a reconnu sa contribution décisive en Iraq, qui a permis d'enrayer l'avancée de l'EIIL/Daech et de récupérer les territoires soumis au terrorisme djihadiste.

Problèmes socioéconomiques, état de droit, démocratie et droits de l'homme : l'Iran est appelé à laisser plus de place au pluralisme politique. Il est également invité de tous les prisonniers politiques et à libérer les ressortissants de l'Union européenne détenus ou condamnés au terme d'une procédure judiciaire non conforme aux normes internationales. L'Iran devrait veiller à ce que les **droits des minorités religieuses et ethniques** soient pleinement respectés et protégés par la loi et à ce que la liberté de religion soit élargie.

Enfin, le SEAE et la Commission sont invités à collaborer avec les autorités iraniennes dans les domaines tels que la réforme judiciaire, la réforme du système carcéral, y compris des conditions de détention, la responsabilité du gouvernement, le respect de l'état de droit, la liberté d'expression, les libertés fondamentales et les droits de l'homme universels des citoyens, et la lutte contre la corruption.